

**Zeitschrift:** Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes

**Herausgeber:** Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

**Band:** 50 (1942)

**Heft:** 27: Für Ärzte und Spitäler

**Artikel:** Les obligations militaires de la Croix-Rouge suisse et ses rapports avec le Service complémentaire féminin

**Autor:** Christeller

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-547136>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## FHD Gattung 10

## SCF Catégorie 10

Beilage zur Schweiz. Rotkreuz-Zeitung - Annexe du journal de la Croix-Rouge suisse - Supplemento del giornale della Croce Rossa svizzera

## Les obligations militaires de la Croix-Rouge suisse et ses rapports avec le Service complémentaire féminin

Ce n'est pas sans émotion que l'on se remémore le magnifique élan qui, lors de notre première mobilisation générale, poussa les jeunes femmes suisses à s'engager dans le S.C.F. et, plus particulièrement, dans les formations de la Croix-Rouge suisse.

Toutes se mirent avec courage et enthousiasme sur les rangs pour servir notre pays, et, nous en connaissons beaucoup qui s'engagèrent, animées du plus bel et du plus pur esprit de sacrifice. Que l'on veuille bien réaliser, quelle aventure, quel inconnu devait représenter pour une femme, un tel engagement!

L'homme de tout temps a fait du service militaire. Dès que, jeune garçon, il commence à prendre conscience de ses devoirs, il sait qu'un jour viendra où il devra abandonner tout ce qui lui est cher: son travail, ses habitudes, son confort auprès des siens, pour se mettre, dans une dure école, à la disposition de sa patrie. Il n'ignore pas au devant de quoi il va et sait qu'il devra se plier à une stricte discipline et s'astreindre à un rude effort.

Il n'en est pas de même de la femme pour laquelle de pareilles obligations, l'aliénation d'une liberté dont elle a un sens très développé, sont choses toutes nouvelles. Pour elle c'est l'inconnu complet, la perspective d'une discipline, d'une vie en commun, d'un effort physique souvent pénible, choses auxquelles une longue tradition ne l'a pas préparée.

Le premier départ pour la caserne, la place de mobilisation ou l'E.S.M. dût être, pour beaucoup de jeunes filles, élevées dans un milieu plein de prévenances et de soins à leur égard, une perspective angoissante. Il leur fallut faire un très grand effort de volonté. L'idéal qui les animait, la pensée de servir leur patrie, à une époque où nul ne savait quel serait son sort, leur permit de supporter courageusement ce premier moment.

Personne, heureusement, ne met plus en doute la résistance, la bonne humeur et le courage, que nos compagnes savent mettre dans les petites comme dans les grandes choses de la vie. Elles l'ont prouvé une fois de plus, par leur rapide adaptation aux exigences de la vie militaire.

Nous ne saurons jamais être assez reconnaissants, et nous ne saurons jamais assez admirer ces femmes, accourues de tous les milieux de notre peuple. A elles vont notre confiance, notre affection et une approbation sans réserve.

Dans maintes occasions, nous avons pu remarquer que beaucoup de ces jeunes femmes étaient très mal orientées, sur la nature de cet immense organisme qu'est le Service Complémentaire Féminin. Lors du recrutement, celles qui se mirent à la disposition de l'armée, furent réparties en différentes catégories. Ces catégories correspondent aux divers services de l'armée dans lesquels la femme peut remplacer l'homme, et permettre ainsi un gain appréciable de combattants.

Chacune fut donc, selon ses désirs et ses capacités, versée dans une des catégories du S.C.F.: administration, service de repérage des avions, chiens de guerre, service social, service intellectuel, etc., et surtout catégorie 10: Service de santé.

La femme se révèle dans les services aux blessés, très supérieure à l'homme, non seulement par son habileté et sa douceur manuelle, mais aussi par l'influence très importante qu'elle peut avoir sur la guérison des blessés, en créant autour d'eux un climat moral propice.

La catégorie 10 comprend presque les deux tiers de tout le Service complémentaire féminin. C'est dire son importance. Elle est mise toute entière, par le chef du S.C.F., à la disposition du Médecin-chef de la Croix-Rouge, pour lui permettre de remplir les très grandes obligations qu'il a à l'égard du Service de santé de l'armée.

Quoique recrutées par le S.C.F., les femmes de la catégorie 10 sont donc devenues: personnel auxiliaire de la Croix-Rouge suisse. Elles font dorénavant partie de la grande famille dont le magnifique emblème est connu et vénéré de tous.

Incorporées par le Médecin-chef de la Croix-Rouge, dans l'une de ses nombreuses formations, formations dont nous nous proposons de faire plus loin l'étude, elles ont été par lui, non pas individuellement mais collectivement, en détachements, mises à la disposition du service sanitaire de l'armée.

En service dans un E.S.M., un détachement frontière ou une autre formation, commandées par des officiers, en contact continu avec des soldats et soumises comme eux aux mêmes règles et aux mêmes disciplines, ces femmes, disons-nous, finirent par perdre de vue qu'elles étaient des auxiliaires pour ne pas dire des membres, de la Croix-Rouge même.

La différence qui existe entre la catégorie 10 et les autres catégories du S.C.F. est à notre avis considérable. La catégorie 10 est un tout par elle-même et non pas une simple fraction du S.C.F. Elle possède un chef, le Médecin-chef de la Croix-Rouge suisse, dont les compétences sont très étendues et qui a des obligations, non pas vis-à-vis du S.C.F. mais vis-à-vis de l'armée elle-même.

Les femmes de la catégorie 10 sont réparties en détachements qui, dans certains cas, sont de véritables unités, portant un uniforme, possédant du matériel et commandées par des chefs qui leur sont propres. Tous ces détachements dépendent en tout premier lieu, non pas du S.C.F., mais du Médecin-chef de la Croix-Rouge lui-même. C'est lui qui les forme, les organise, puis les met à la disposition du Service de santé. C'est lui seul également, qui est responsable de toutes les mutations, les incorporations, les licenciements qui s'y produisent.

Les S.C.F. des autres catégories, par contre, dépendent directement du chef du S.C.F. qui les incorpore à titre individuel là où l'armée lui en fait la demande: bureaux divers des unités ou des états-majors, cuisines militaires, foyers de soldats, services de l'aviation, etc.

Notre exposé tend à faire comprendre que les femmes, qui se sont mises à la disposition du S.C.F., catégorie 10, se sont, en réalité, mises à la disposition directe de la Croix-Rouge suisse. Ce fait influencera toute l'organisation future du service sanitaire volontaire, organisation dont l'étude sera faite dans notre journal.

Nous sommes cependant frappés de voir quel grand nombre d'entre elles ignorent tout de l'œuvre nationale de la Croix-Rouge suisse. Celle-ci ne leur paraît être qu'une administration centrale, procédant aux différentes modifications qui affectent leur vie militaire. Si vous demandez à ces S.C.F., si elles font partie de la Croix-Rouge suisse, il y a beaucoup à parier, qu'elles vous répondront, qu'elles font partie de la catégorie 10 du S.C.F. ou plus simplement encore, de l'armée.

Voilà les raisons qui nous ont incités à expliquer ici ce qu'est la Croix-Rouge suisse dans l'accomplissement de sa tâche vis-à-vis de l'armée. Il faut également que ces femmes prennent conscience que, servant la Croix-Rouge, elles doivent aussi, en dehors de leurs périodes de service, mettre à sa disposition leur bonne volonté, leurs capacités et surtout leur enthousiasme.

Bien avant la création du S.C.F., en 1910 et 1912 déjà, la Croix-Rouge suisse mettait du personnel féminin, des infirmières et des aides-infirmières spécialement, à la disposition de l'armée dans les E.S.M. et les ambulances chirurgicales.

Ayant ainsi situé dans cet exposé la question qui nous intéresse, nous allons très brièvement — le sujet est si vaste — brosser un tableau des obligations militaires de la Croix-Rouge suisse. Ces obligations sont immenses, puisqu'elle doit fournir un personnel auxiliaire, instruit par ses soins, de l'importance d'une bonne division.

Le règlement du Service de santé, II<sup>e</sup> partie, de notre armée (R.S.S. II) concernant les secours sanitaires volontaires (la Croix-Rouge) fixe d'une façon très précise ces obligations. En voici les passages principaux:

### II. — Tâches de la Croix-Rouge en temps de paix.

508 A. La préparation pour l'activité de guerre: consiste à instruire et à tenir prêt le personnel des colonnes Croix-Rouge, colonnes transports Croix-Rouge, détachements Croix-Rouge, détachements sanitaires et autres formations nécessaires à l'armée.

L'organisation des donneurs de sang pour tout le pays, L'acquisition du matériel nécessaire aux transports et aux soins réclamés par les malades et blessés.



Es siegt immer und notwendig die Begeisterung über den, der nicht begeistert ist. Nicht die Gewalt der Arme noch die Tüchtigkeit der Waffen, sondern die Kraft des Gemüts ist es, welche Siege erkämpft.  
Fichte.

Die Welt, die ein jeder in sich trägt, ist das Wichtigste, und es liegt zum Teil in unserer eigenen Macht, sie gross und rein und schön zu gestalten, weder Ort noch Zeit, noch äussere Umstände können ihr etwas anhaben.  
Fr. H. Kraze.

## Eine Frau in vorderster Kampffront

Die Krankenschwester eines russischen Samariterdetachementes befindet sich in der vordersten Kampflinie, um den verwundeten Soldaten die erste Hilfe angedeihen zu lassen. Die Aufnahme ist an der Front von Charkow gemacht worden und funktelegraphisch via London hier eingetroffen. — Voici une infirmière d'un détachement de samaritains, en plein combat dans la ligne de feu, secourant les blessés et leur donnant les premiers soins. Photographie prise sur le front de Charkov, transmise par radiotélévision via Londres. (Photo Photopress.)

- B. Le service de gardes-malades.
- C. Le service des samaritains.
- D. La lutte contre les épidémies.
- E. L'assistance générale.
- F. L'extension de l'organisation de l'association (Croix-Rouge suisse).

### III. — Tâches de la Croix-Rouge en temps de guerre.

- 509 Ce sont les tâches essentielles de la Croix-Rouge, elles visent à seconder le service sanitaire de l'armée dans:
- A. Les transports des blessés et des malades;
  - B. les traitements des blessés et des malades;
  - C. les collectes.
- 510 La Croix-Rouge est chargée de mettre sur pied des formations militaires de services complémentaire des deux sexes.
- 512 Pour compléter l'organisation de la Croix-Rouge on peut, en temps de guerre, accepter des volontaires des deux sexes, qui se seront annoncés par écrit auprès du Médecin-chef de la Croix-Rouge.
- 514 La mise sur pied des S. C. F. (chif. 510) s'effectue dans le cadre des mises sur pied de l'armée. A part une mobilisation générale sur demande du Médecin en chef de l'armée, le Médecin-chef de la Croix-Rouge pourra faire appel isolément à des détachements Croix-Rouge ou à des volontaires. Ces mises sur pied isolées pourront aussi s'effectuer en temps de paix.
- 515 à 523 Ces articles traitent des compositions des différentes formations du matériel et des collectes.
- 525 ... Le Médecin-chef dirige tous les secours volontaires incorporés à la Croix-Rouge. Il est en contact permanent avec le Médecin en chef de l'armée.
- 530 Il est responsable de tenir à jour, avec la collaboration des directions militaires cantonales, le contrôle du personnel de la Croix-Rouge destiné à l'armée.
- 531 Le Médecin-chef de la Croix-Rouge prépare avec les autorités militaires compétentes la mobilisation du personnel de la Croix-Rouge incorporé dans l'armée.

Comme vous pouvez en juger par ces quelques extraits du R. S. S II (signé par le Général lui-même) la responsabilité du Médecin-chef de la Croix-Rouge est considérable, mais aussi combien étendues sont ses compétences.

C'est en effet une lourde tâche, tâche rendue difficile par l'extrême variabilité du personnel dont il dispose. Le personnel féminin offre cette très grande différence avec le personnel masculin, qu'il est changeant à l'extrême, ce qui rend les contrôles ardues et oblige au remaniement perpétuel des diverses formations, nécessitant ainsi un déplacement désagréable de la partie administrative.

Lorsque le soldat est incorporé dans une unité, il y reste, en général, jusqu'à la fin des obligations militaires de sa classe d'âge. Il ne

peut y avoir de mutations, qu'en cas d'incapacité physique ou de changement de grade. Les événements qui surviennent dans sa vie privée: qu'il se marie, ait des enfants, change de situation ou de domicile, ne modifient en rien sa situation militaire. Seules des obligations professionnelles peuvent amener des congés ou des dispenses qui ne touchent en rien à son incorporation.

Pour la femme il en va tout autrement: engagée volontaire, elle reste trop souvent persuadée que les obligations militaires qu'elle s'est données peuvent cesser dès qu'elle le désirera. Le grand enthousiasme du début ayant malheureusement fléchi avec la durée inattendue de la mobilisation, elle cherche, trop souvent, tous les prétextes pour se libérer des devoirs militaires qui lui pèsent, en aliénant une liberté dont elle est jalouse. Elle accomplit à contre-cœur un service dont elle ne comprend plus la nécessité, pourtant toujours réelle. Les événements de sa vie privée; mariage, maternité, charges de famille, etc. ont des répercussions directes sur sa situation militaire.

Nous devons constater également que trop d'employeurs des S. C. F. acceptent très difficilement de se passer de leurs services, en leur laissant accomplir leurs périodes militaires. Souvent, bien au contraire, persuadés de la survivance d'un volontariat qui en réalité prit fin à l'engagement, peu convaincus ou mal orientés sur l'utilité du S.C.F. et des périodes de service, ils les incitent à chercher à se libérer, les menaçant même de leur faire perdre leurs places. D'autres évitent d'engager des femmes astreintes au service, décourageant ainsi nombre de bonnes volontés. La femme comprend parfaitement la nécessité de collaborer avec l'armée en cas de guerre, elle n'admet d'autre part que difficilement l'importance d'une préparation préliminaire. Elle se figure trop souvent être capable de rendre service «au pied levé». Cela provient de ce qu'elle ignore la nécessité où ses chefs se trouvent de préparer avant la guerre leurs formations, en maniant des effectifs normaux.

Ces raisons, en particulier les changements qui interviennent dans la vie civile des femmes, font que, continuellement, il faut compléter les formations de la Croix-Rouge. Elles posent le problème impérieux d'un recrutement constamment renouvelé, pour faire face à l'énorme déchet qui se produit dans les effectifs.

La Croix-Rouge recherche en principe toutes les bonnes volontés, mais essentiellement les femmes qui aiment soigner les malades et possèdent les qualités nécessaires de courage, de délicatesse et de tenue pour une telle tâche.

Nous trouvons d'autres femmes dans les formations sanitaires. Songez un instant à la vie de l'énorme et compliqué organisme qu'est un E. S. M. avec ses quelques 4500 personnes, dont un personnel de médecins, gardes, etc. de 1500 membres environ. A part le personnel traitant, hommes et femmes, cet E. S. M. a besoin d'un nombre considérable de femmes pour les bureaux, la cuisine, la lingerie et tous les gros travaux d'entretien.

Trop souvent ces tâches sont dévolues au personnel auxiliaire de la Croix-Rouge alors qu'elles devraient être prises à charge par les catégories correspondantes du S. C. F.

Das Ideal ist kein Leckerbissen, sondern das tägliche Brot. Daraus ergibt sich für mich die Folgerung, dass die Idealität aus den Dingen des täglichen Lebens erwachsen muss. Paul de Legarde.

## Frauen im Dienste der amerikanischen Armeesantität

In Amerika ist ein eigenes weibliches Ambulanzkorps geschaffen worden, das die Dienste zwischen den vordersten Linien und den rückwärtigen Verbindungen aufrecht erhält. Es ist mit Motorrädern ausgerüstet und besorgt sowohl den Material- als auch den Verwundetendienst. Wir zeigen zwei Fahrerinnen des neu geschaffenen weiblichen Ambulanzkorps auf einer Dienstfahrt. — Des femmes au services d'une ambulance militaire américaine. Il a été créé, en Amérique, un corps spécial féminin d'ambulance qui assure le service de communication entre les lignes premières et l'arrière-front. Il est muni de motocyclettes et se charge en même temps du transport du matériel et des blessés. C'est contre deux conductrices du corps féminin d'ambulance, nouvellement créé, effectuant un transport en service commandé.

(Photo Photopress.)



La Croix-Rouge a donc besoin en tout premier lieu d'un personnel professionnel nombreux:

### Les infirmières.

Le R. S. S. II impose comme une des obligations principales du Médecin-chef de la Croix-Rouge, le développement et la formation des infirmières. Elles sont en effet la base indispensable à toute formation sanitaire volontaire, particulièrement là où se pratiquent des opérations et le traitement des blessés graves: E. S. M., hôpitaux frontiers et territoriaux, ambulances chirurgicales, trains sanitaires, etc. Toutes ces organisations demandent un nombreux personnel de cette catégorie et pour y faire face, il serait indispensable que toute infirmière, physiquement apte, soit soumise obligatoirement au recrutement et si elle est apte au service militaire.

Même dans ce cas le Médecin-chef ne pourrait pas disposer, pour l'accomplissement de ses tâches militaires, de tout ce personnel, car il faut songer aux besoins de la population civile et au fonctionnement des hôpitaux non militarisés, des maternités, etc.

La répartition des infirmières étant cependant confiée à une seule personne, les différents services, tant militaires que civils, pourraient être mieux servis. Pour ces derniers seraient réservées les infirmières, qui par suite de leurs fonctions, de leur état de santé, ne peuvent pas être prises en considération pour le service militaire.

Le Médecin-chef de la Croix-Rouge n'a pas manqué de chercher à obtenir cette centralisation. C'est pour cette raison que la Croix-Rouge suisse a créé des écoles d'infirmières, établi des contrats avec elles et avec d'autres écoles, les subventionnant mais leur imposant, en contre-partie, une active participation à ses obligations militaires. Trop d'infirmières cependant échappent encore au service militaire. Nous aurons l'occasion de revenir plus longuement sur cette épineuse question. Bien des écoles paraissent ne pas se rendre compte des charges toujours plus nombreuses imposées à la Croix-Rouge par la création d'hôpitaux frontiers, d'hôpitaux territoriaux nouveaux, du service sanitaire des gardes locales, etc.

### Les aides infirmières.

Comme nous venons de le voir, le besoin en infirmières est très grand. On ne peut cependant en augmenter le nombre sans danger. Ce serait en effet, pour beaucoup d'entre elles, le chômage, leur service terminé. On a cherché alors à créer une classe d'aides-infirmières non professionnelles, mais possédant cependant une bonne formation, pour suppléer dans une certaine mesure et dans certains cas, aux infirmières.

Ce personnel d'aides-infirmières est d'un grand secours. La Croix-Rouge suisse cherche et demande des femmes dont la situation leur permet de pousser leur instruction non seulement dans des cours comme ceux des samaritains, mais encore et surtout par des stages prolongés et fréquents dans des hôpitaux.

Il s'agirait de pouvoir, dans toutes les principales villes de la Suisse, établir des arrangements avec les établissements hospitaliers pour organiser de véritables stages. Il est difficile à la Croix-Rouge d'organiser ces stages et d'y envoyer de futures aides-infirmières, en traitant directement avec elles. Cette organisation devrait être entre-

prise très activement, par les sections de Croix-Rouge. Il serait ainsi possible de sortir de la masse des auxiliaires les personnes réellement douées, de les former et d'épauler très sérieusement le personnel professionnel. Des règles sévères et des contrôles empêcheraient, d'une façon absolue, ces aides-infirmières de pratiquer dans la vie civile, et de concurrencer les infirmières professionnelles.

Il y a là un très grand champ d'activité qui renforcerait efficacement le Service de santé de l'armée. La Croix-Rouge se voit obligée de ranger dans cette catégorie des infirmières qualifiées, mais qui n'ont pas accompli leurs études dans une association ou une école reconnue par elle. Nous reviendrons également sur ce sujet.

### Les samaritaines.

L'Alliance suisse des Samaritains, avec sa vaste organisation et son activité infatigable, a réussi à donner à ses nombreux membres une très bonne formation pour les premiers soins aux blessés. Le grand développement qu'elle a su donner à la création d'un corps de moniteurs capables, lui permet d'assurer une instruction active et homogène. Principale institution auxiliaire de la Croix-Rouge c'est elle qui devrait lui fournir la plus grosse partie de son personnel auxiliaire.

Il n'en est malheureusement pas toujours ainsi, car ses sections, animées d'un esprit de camaraderie très développé, répugnent à voir leurs membres incorporés dans des formations diverses, dispersés un peu partout et échappant ainsi à leur contrôle. Sollicitées par les services de la D.A.P. et les sections de gardes locales les sections de samaritains ont mis à leur disposition une très grande partie de leurs membres, au détriment des détachements de la Croix-Rouge, dont la formation est primordiale. Ne voit-on pas également des monitrices samaritaines incorporées, dans d'autres catégories du S.C.F. par des directrices de recrutement mal orientées? Un choix plus judicieux doit être fait dans ce domaine: Toutes les samaritaines aptes à servir dans l'armée par leurs conditions sociales et leur état de santé doivent être mises à la disposition de la Croix-Rouge suisse.

Il serait alors réservé sans inconvénient, pour la D.A.P. et les détachements sanitaires des gardes locales, les mères de famille, les femmes inaptes au service et toutes celles dont les occupations ne leur permettent pas de s'absenter de chez elles.

Nous sommes persuadés que l'Alliance suisse des Samaritains, dans son désir de collaborer avec la Croix-Rouge suisse, parviendra, petit à petit, à effectuer le remaniement nécessaire. Cela lui sera en particulier possible, lorsque la Croix-Rouge lui aura confié la formation de détachements, dont elle aurait en quelque sorte le patronage.

### Les S.C.F., catégorie 10.

Tout le personnel dont nous venons de parler: infirmières, aides-infirmières, samaritaines, ne peut être mis à la disposition de l'armée, qu'à la condition d'avoir été préalablement recruté par le Service complémentaire féminin. Les S.C.F. dont nous parlons maintenant, ont été recrutées de la même façon, mais auparavant, elles n'avaient aucune attache avec la Croix-Rouge suisse. Elles se sont mises individuellement à la disposition de l'armée et forment plus de la

DIE GARANTIE- UND VERTRAUENS-  
MARKE FÜR VERBANDSTOFFE



SCHWEIZER VERBANDSTOFF- UND  
WATTEFABRIKEN AG., FLAWIL

moitié, les deux tiers presque, de tout le personnel auxiliaire de la Croix-Rouge. Ces S.C.F. sont incorporées, par le Médecin-chef de la Croix-Rouge, dans ses détachements, en tenant compte de leur domicile et surtout du temps qu'elles peuvent consacrer à l'armée.

Ne possédant aucune formation pour les soins aux blessés, le premier problème a été leur instruction: l'idéal eût été qu'aussitôt recrutées, elles fussent astreintes à un cours d'instruction, puis versées, suivant les capacités qu'elles auraient montrées dans ce cours, dans l'un ou l'autre des détachements, avec une affectation conforme à leurs connaissances.

L'urgence des événements (nous étions en mobilisation générale), le nombre considérable de S.C.F. à instruire, n'ont pas permis de procéder de cette manière. Il fallait parer au plus pressé et, pour cette raison, la majorité de ces S.C.F. furent incorporées. Les cours d'instruction, organisés par le Médecin-chef de la Croix-Rouge, commencèrent aussitôt donnant une instruction militaire et technique à environ mille S.C.F. par an. D'autres furent mobilisées et reçurent par les soins des médecins de l'armée, l'instruction indispensable dans leurs unités respectives.

Ces S.C.F. sont appelées «samaritaines» et nous devons reconnaître que c'est une erreur d'employer à leur égard un nom respecté, qui doit rester la propriété exclusive des membres de l'Alliance suisse des Samaritains. Il convient de trouver une autre appellation. Nous serions heureux des suggestions qui pourraient nous être faites à ce sujet. La meilleure solution serait que toutes les S.C.F. de la catégorie 10 s'enrôlassent dans les sections de samaritains de leur région ou à défaut — et suivant leurs goûts — dans les sections de Croix-Rouge. Elles recevraient ainsi, dans les premières, une bonne instruction, mériteraient alors le nom de samaritaines, et se sentiraient solidaires de notre œuvre commune.

Nous poursuivrons dans nos prochains numéros l'étude de la collaboration apportée par les éclaireuses et les spécialistes et aborderons ensuite les formations de la Croix-Rouge. *Cap. Christeller.*

## Esprit de sacrifice

Autour des fêtes de l'an, on entendait de beaux discours de notre Général et des hauts fonctionnaires de notre gouvernement dans lesquels on parlait beaucoup de sacrifices, de restrictions et de dévouement envers notre pays.

Quelques mois plus tard, le petit train-train de notre vie quotidienne nous a envahi de nouveau, tandis que ces belles paroles de sacrifices ont passé au deuxième plan. Je ne parle pas de ceux de nos camarades actuellement en congé ou de piquet, qui sur un ordre rentrent immédiatement à leurs unités. Il en est de même pour les troupes de couverture frontière ou territoriales, de la landwehr et «last not least» de la D. A. P. et des gardes locales. Mais je pense un peu à ceux de l'arrière, qui se croient très à l'abri du théâtre de la guerre puisque les événements européens se sont quelque peu éloignés de nos frontières. Ce fait nous a valu des congés plus longs et vous aurez sûrement remarqué que nous portons de nouveau nos numéros sur nos épaulettes. Mais ce fait a également créé une certaine atmosphère de tranquillité auprès de la population et, vous, les civils, vous ne vous rendez plus compte du danger qui peut nous envahir du jour au lendemain. Vous avez beaucoup de peine à comprendre que certaines mesures ou restrictions de notre manière de vivre étaient absolument urgentes. Bien souvent nous avons l'occasion de causer aux

civils mécontents, car les 300 g. de beurre par mois leur semblent la fin du monde. Donc vous admettez que vos soldats se battent pour vous le moment venu, avec héroïsme s'il le faut —, je vous garantis qu'on se battra aussi bien qu'un autre peuple —, mais vous estimez en même temps qu'il ne faut pas renoncer aux petits plaisirs de votre vie confortable. On a entendu des murmures quant à l'essence supprimée pour faire ses courses en ville —, pour acheter 20 cigarettes ou pour aller chez la modiste —, quant au repas froid des restaurants après 21.00 h. le soir. Le petit exemple suivant — un parmi bien d'autres — montre comme certains civils ont mal compris le mot de sacrifice: Quand la vente des petits pains du jour fut interdite, on n'a pas manqué d'y mettre un peu de sucre et la question fut résolue. On parle souvent de la solidarité; qu'on nous montre un peu plus souvent aussi des actes sans les annoncer dans de grands discours patriotiques. Etre libres comme nos pères, oui, sûrement, à condition de ne pas subir de trop sévères restrictions. On se rend compte de bien des choses en gris-vert!

L'armée est prête à donner son sang, mais que les civils donnent au moins le bon exemple et cessent de blâmer nos autorités pour les restrictions imposées aux commodités de la vie civile.

*W. Dn.*

(de la *Revue militaire suisse*, n° 5, 1942)

## An die FHD im Kanton Zürich Nachrichten der kantonalen FHD-Verbände

### FHD-Verband Luzern.

Am 30. Mai 1942 führte der Verband (ohne die Sektionen Unterwalden und Zug, die lokale Uebungen organisierten) seine Monatsübung durch. Auf den Samstagabend angesetzt, wurde sie in zwei Gruppen von FHD geteilt: Gruppe A mit Fahrrad sammelte sich 17.15 Uhr beim Dietschibergbahnhof, Gruppe B fuhr 18.10 Uhr per Bahn ab, gemeinsames Ziel: Küsnacht, Hohle Gasse. Gruppe A erhielt vor dem Start durch unsern T. L. die ersten Instruktionen über militärisches Fahren, worauf sich die Kolonne unter seinem Kommando in Bewegung setzte und die Fahrt Küsnacht - Luzern zu einer Radfahrerübung ausbaute. Ankunft beider Gruppen Küsnacht Bahnhof 18.38 Uhr, hierauf gemeinsamer Marsch zur Hohlen Gasse (19.00 Uhr). Auf dem schönen Platz vor der Kapelle wurde uns durch den Schriftsteller Friedr. Donauer ein Stück Geschichte unserer engeren Heimat und damit das Leben und Wirken einer vorbildlichen Eidgenossin vor Augen geführt, Walpurga Mohr, die Luzerner Patrizierin, die als Oberin des Klosters Moutathal während der Invasion der Franzosen und Russen Unvergessliches geleistet hat. Mit unserem schönen Fahnenlied dankten wir für den hochinteressanten Vortrag. 20.00 bis 20.30 Uhr genossen wir die mitgebrachte Abendverpflegung inmitten der Schönheit der uns umgebenden Landschaft. Hierauf folgten 15 Minuten Exerzieren und anschliessend Marsch gegen Immensee, wo noch eine kurze historisch-geographische Orientierung über die im letzten Abendschein leuchtende Gegend um den Zugersee folgte. Auf der neuen Umfahrungsstrasse marschierten wir zurück. 21.45 Uhr Abmarsch nach Bahnhof Küsnacht, 22.10 Uhr Entlassung und Abfahrt per Bahn von Gruppe B, Rückfahrt mit Fahrrad von Gruppe A, Ankunft und Entlassung 22.55 Uhr Halde, womit die in jeder Beziehung gut gelungene und interessante Uebung zu Ende war.

*F. H. D. Schmid E.*

*Ein Jahrhundert Kunst und Präzision*

MONTRES ET CHRONOMÈTRES  
**ULYSSE NARDIN**  
FONDÉ EN 1846 **LE LOCLE**  
8 GRANDS PRIX - 2169 PRIX D'OBSERVATOIRE